

MESURES



Contexte de la reprise : pourquoi reprendre ?

⇒ **Enjeux économiques conformes aux prescriptions gouvernementales, pour rappel** : le pays n'est pas en chômage partiel : soit le télétravail est possible soit le travail se fait sur le lieu de travail avec mise en place des mesures de protection édictées par le gouvernement.

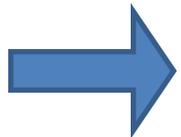
⇒ **Extrait de la lettre du ministre de l'Intérieur au préfet :**



Instructions préfet

Mais cela ne saurait signifier que l'activité économique doit être réduite pour tous les autres secteurs professionnels qui ne génèrent pas habituellement des rassemblements de clientèle. Je tiens donc à rappeler que si les mesures de restrictions doivent être strictement respectées, elles ne doivent pas aboutir à dissuader nos concitoyens de poursuivre leur activité, hormis pour les commerçants impactés par les interdictions d'ouverture.

⇒ **Nos principaux clients ont repris leur production avec des mesures particulières, ou sont restés ouverts nous avons décidé de reprendre notre activité avec des mesures drastiques de protection pour nos équipes**



Reprise mardi :
Lundi mise en place organisation, échanges avec les délégués

CONDITIONS DE LA REPRISE D'ACTIVITE

1/ Mise à disposition de matériels de désinfection et protection

Stock réels actuels ?

Appro sites : lingettes nettoyage + produits de nettoyage de poste de travail et gel hydroalcoolique

Contact = **Virginie POZZA** : 06.27.17.60.59, virginie.pozza@farella.fr

Copie = **Christophe FARELLA** : 06.15.63.14.37 christophe.farella@farella.fr

2/ Equipements de protection :

⇒ Port de gants : A la question de savoir si le port de gants en caoutchouc dans les lieux publics permet d'éviter l'infection, [l'OMS répond](#): "Non. Le fait de se laver les mains régulièrement protège mieux contre le Covid-19 que le port de gants en caoutchouc".

Le problème avec les gants vient surtout de la mauvaise utilisation qui en est faite, et qui ne protège pas: "Le virus peut se trouver sur les gants et il y a un risque de contamination si vous vous touchez le visage avec les gants".

→ **Gants portés dans les secteurs définis par la direction**

⇒ Port du masque : « si vous êtes en bonne santé, vous ne devez utiliser un masque que si vous vous occupez d'une personne présumée infectée par le 2019-nCoV" et si "vous toussiez ou éternuez", [l'Organisation Mondiale de la Santé](#).

→ **Masques portés par les personnes validés par la direction : personne en contact avec beaucoup de personnes dans la journée (ex: responsable de prod°)**

Règles à appliquer prévention Coronavirus

RÉUNION :

- **Toutes les réunions physiques sont interdites**

BUREAUX :

- Lavage de mains réguliers
- Nettoyer le poste de travail matin et soir
- Réaménager les bureaux pour éviter les faces à faces
- Possibilité de home office pour ceux qui ont des enfants (fermetures écoles) – accord direction → VPN et suivi
- Maladies chroniques : arrêt maladie Ameli.fr
- **Home office avec 2 jours de présentiel, rotation des effectifs pour limiter les contacts**

LOCAUX :

- Fermeture machines café et distributeurs snacks et arrêt des pauses petits déjeuners : partage friandises et viennoiseries
- Nettoyage main avant et après fontaines à eau + Privilégier les bouteilles d'eau individuelles
- **Fermeture Réfectoire : déjeuner dans les voitures**
- Fermetures Espaces communs récréatifs
- Laisser toutes les portes ouvertes et les désinfecter plusieurs fois / jour
- Fermeture vestiaire : arrivée et départ en tenue de travail – adaptation aux établissements et procédés spéciaux
- Augmentation fréquences nettoyage
- Aérer régulièrement

PRODUCTION :

- Port des EPI obligatoire sur le poste de travail et en dehors dans l'atelier de production (notamment gants)
- Nettoyage des postes de travail et des outils
- Espace minimum de 1,5M entre opérateurs, régleurs, etc.
- Décaler les horaires de pause (mettre en place plusieurs créneaux)
- **Protection ilot : faire des zones balisées : un seul salarié possible**
- **Décalage des équipes 10' minimum et alternance et des horaires entrées /sorties et des pauses**
- **Restrictions du nombre de personnes travaillant dans l'usine simultanément => prévoir une alternance des équipes, des équipes plus réduites, des rotations d'équipe différentes**

EXPEDITION / PERSONNES EXTERIEURES :

- Port de gant obligatoire pour les salariés
- Gel hydroalcoolique ou lingettes désinfectantes
- Distance d'1,5M à respecter entre la personne externe et l'employé
- Utilisation de son propre matériel pour signer les documents

REGLES GENERALES :

- Interdiction visite extérieure
- Interdiction déplacement
- **Marquage au sol partout : distance 1,5M**
- Désinfecter toutes les surfaces de travail régulièrement
- Ventiler un maximum les locaux, laisser les portes ouvertes
- **Inciter les salariés à leur responsabilité citoyenne :**
 - Respecter les règles sur notre site
 - Respecter les règles de confinement à l'extérieur de la société
 - **Se déclarer si contamination ou risque (personne entourage)**
 - **Covoiturage interdit**
- **Rappeler que la maladie ne sera jamais un motif de sanction**
- **Les managers doivent assurer la continuité de la production dans le respect des règles et de la santé des collaborateurs**
- **Si confirmation d'un cas ou d'un contact avéré avec un cas : cf procédure ci-après**

A Mettre en place sur chaque site lundi

- **Mettre en place des horaires décalés : Horaire décalé arrivée et départ : env. 10' entre la porte et le poste : 4 plages d'arrivées + Horaires décalés pauses**
- **Mettre en place des jours de présence pour les personnes en télétravail et pour les managers : ex : 2jrs / semaine avec rotation des équipes**
- **Caler les règles de prod type si un réglage n'est pas fini, reprise le lendemain**
- **Duplication des outillages, clés, visseuse etc pour limiter au maximum les échanges et les déplacements**
- **Créé le parcours sanitaire :**
 - Partout sur les sites : Marquage au sol tous les 1,5M + sens de circulation sans croisement ou alors avec couloirs « virtuels » d'1,5M de large vide
 - Protection ilot : faire des zones balisées : un seul salarié possible
 - Portes fermées, sens interdits, etc.
 - Vestiaire : croix emplacement ok si plusieurs personnes autorisées (cf SNR)
- **Mise à disposition des moyens de protection + Mettre en place un suivi des stocks et des référents : anticiper au maximum les ruptures de stocks**
- **Envoi attestation autorisation employeur + courrier reprise (mail à imprimer + envoi par courrier)**
- **Echanger avec le CSE au téléphone ou lors d'une réunion d'informations lundi matin**
- **Affichage : (voir slides suivantes)**
 - Arrivée parking
 - Entrées du personnel
 - Partout dans l'usine : gestes barrières + utilisation des gants + utilisation masque + comportement en cas de cas
 - Règles de nettoyage sur chaque poste
- **Distribution kit salarié lundi :**
 1. Courrier directeur site + pascal expliquant la reprise
 2. 5 attestations de déplacement pour raison professionnelle + lettre autorisation directeur de site
 3. Flyer bonnes pratiques
 4. Nouveaux horaires / Plans circulation sur le site

Journée type

1. **Avant de partir :**
 - **Prise de température si inférieure à 38° ok ou à l'arrivée sur site ?**
 - Arrivée en tenue
 - Trajet seul : covoiturage interdit
 - Prendre votre déclaration de déplacement + l'autorisation de votre directeur de site
2. **Arrivée sur site :** restez dans votre voiture si vous voyez trop de monde à l'entrée du bâtiment, attendez votre horaire
3. **Entrée sur site :**
 - Entrez à l'horaire défini
 - Laissez le maximum de vos affaires dans la voiture
 - Bien relire les consignes
 - Lavage de mains
 - Respecter le marquage au sol tous les 1,5M
 - Si impossibilité de se changer chez soi : Vestiaire : limité à 1 personne (BOUY) ou si plus respecter les marquages croix emplacement
4. **Jusqu'au poste de travail :**
 - Respecter le marquage au sol
 - Saluer de loin
 - Aucun contact physique
5. **Prise de poste :**
 - Nettoyage de la zone travail (attention aux pièces)
 - Rester seul dans la partie balisée
 - Limiter les interactions : réunion interdite (**stand up maintenu ?**)
6. **Déjeuner :**
 - Se laver les mains avant et après
 - Horaire décalé
 - Réfectoire fermé : Manger seul dans votre voiture ou à l'air libre en respectant 1,5M entre vous
 - Retour à votre poste : nettoyer la zone de travail et les objets que vous allez toucher
7. **Pauses :**
 - Toilettes : nettoyer vos mains, les poignets et la cuvette avant et après utilisation et nettoyer le robinet du lavabos
 - Journée : amener vos thermo à café personnel, vos bouteilles d'eau personnelles, vos snacks : ne pas partager avec les autres
 - Lieu pause journée ?
8. **Fin de journée :**
 - Nettoyer votre zone de travail
 - Respecter votre horaire de départ (décalage comme le matin)
 - Partir en tenue
 - Saluer de loin

Mise en forme flyer
pédagogique une fois le
contenu validé

Tout au long de la journée :

✓ Respectez les gestes barrières :

1. Lavez-vous les mains régulièrement
2. Toussez / Eternuez dans votre coude
3. Evitez de vous toucher le visage
4. Utiliser des mouchoirs à usage unique
5. Evitez les interactions / Restez à 1,5M les uns des autres

✓ Informez votre manager si il vous reste peu de moyens de protection / de nettoyage

✓ Si vous avez été en contact avec une personne contaminée ou si vous présentez des symptômes restés chez vous et prévenez votre manager

Des contrôles réguliers seront fait pour s'assurer du respect de ces mesures, en cas de non-respect des sanctions seront prises !

Procédure en cas d'un salarié présentant des symptômes

Mesures sociales

1. Le salarié reste chez lui
2. L'ARS ou son médecin généraliste décidera de les mettre en arrêt maladie
3. Demander au salarié la liste des salariés avec lesquels il a été en contact ETROIT
4. Les informer et leur demander de joindre l'ARS pour se signaler
5. L'ARS ou son médecin généraliste décidera de les mettre en arrêt maladie
6. Si pas d'arrêt maladie : prise de décision de la direction au cas par cas (CP, chômage partiel, etc.)

Mesures sanitaires (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) :

1. Condamner l'accès au bureau/poste de travail de la personne susceptible d'être contaminée
2. Attendre 3h après le dernier contact de la zone avec la personne contaminée (*Le coronavirus pouvant probablement survivre 3 heures sur des surfaces sèches*)
3. Equipée la personne en charge du nettoyage avec une blouse à usage unique, des gants et des lunettes (le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces) ;
4. Nettoyer tous les objets et matériels qui ont pu être touché (souris, clavier, interrupteur, poignet etc.)
5. Nettoyer les sols, privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :
 - ✓ Les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
 - ✓ Les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
 - ✓ Un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé ;
 - ✓ Les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

Procédure en cas d'un salarié en contact avec une personne ayant des symptômes ou un cas avéré

Mesures sociales

1. Le salarié reste chez lui
2. Discussion entre la direction et le salarié pour les suites à donner

KIT COMMUNICATION



Journée type

1. **Avant de partir :**
 - Prise de température si inférieure à 38° ok
 - Arrivée en tenue
 - Trajet seul : covoiturage interdit
 - Prendre votre déclaration de déplacement + l'autorisation de votre directeur de site
2. **Arrivée sur site :** restez dans votre voiture si vous voyez trop de monde à l'entrée du bâtiment, attendez votre horaire
3. **Entrée sur site :**
 - Laissez le maximum de vos affaires dans la voiture
 - Lavage de mains
 - Respecter le marquage au sol tous les 1,5M
 - Si impossibilité de se changer chez soi : Vestiaire : limité à 1 personne (BOUY) ou si plus respecter les marquages croix emplacement
4. **Jusqu'au poste de travail :**
 - Respecter le marquage au sol – rester seul dans votre zone balisée
 - Saluer de loin
 - Aucun contact physique
5. **Prise de poste :**
 - Nettoyage de la zone travail (attention aux pièces)
 - Rester seul dans la partie balisée
 - Limiter les interactions : réunion interdite
6. **Déjeuner :**
 - Se laver les mains avant et après
 - Réfectoire fermé
 - Horaire décalé
 - Manger seul dans votre voiture ou à l'air libre en respectant 1,5M entre vous
 - Retour à votre poste : nettoyer la zone de travail et les objets que vous allez toucher
7. **Pauses :**
 - Toilettes : nettoyer vos mains, les poignets et la cuvette avant et après utilisation et nettoyer le robinet du lavabos
 - Journée : amener vos thermo à café personnel, vos bouteilles d'eau personnelles, vos snacks : ne pas partager avec les autres
8. **Fin de journée :**
 - Nettoyer votre zone de travail
 - Respecter votre horaire de départ (décalage comme le matin)
 - Partir en tenue
 - Saluer de loin

Mise en forme flyer
pédagogique une fois le
contenu validé
+ journée type managers
« stand up un / un »

Tout au long de la journée :

- ✓ **Respectez les gestes barrières :**
 1. Lavez-vous les mains régulièrement
 2. Toussez / Eternuez dans votre coude
 3. Evitez de vous toucher le visage
 4. Utiliser des mouchoirs à usage unique
 5. Evitez les interactions / Restez à 1,5M les uns des autres
- ✓ **Informez votre manager si il vous reste peu de moyens de protection / de nettoyage**
- ✓ **Si vous avez été en contact avec une personne contaminée ou si vous présentez des symptômes restés chez vous et prévenez votre manager**

Des contrôles réguliers seront fait pour s'assurer du respect de ces mesures, en cas de non-respect des sanctions seront prises !

Site à fonctionnement limité :

Seuls les salariés et transporteurs identifiés sont admis

N° Standard : XX XX XX XX XX

Merci de respecter les gestes barrières :



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

Merci de respecter les gestes barrières :



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



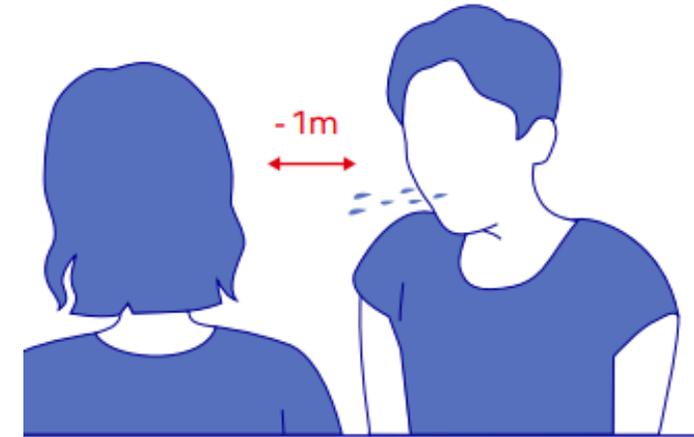
Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



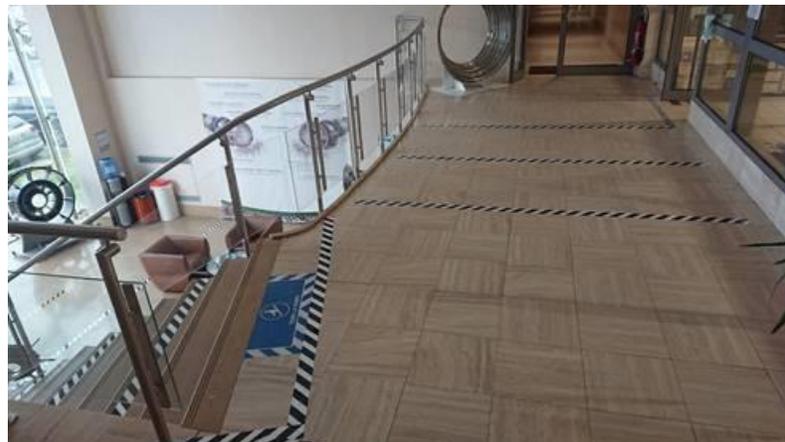
Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes



Respecter une distance d'1,5M entre vous : marquage au sol



En cas de non-respect de ces mesures des sanctions seront prises

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir 

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le

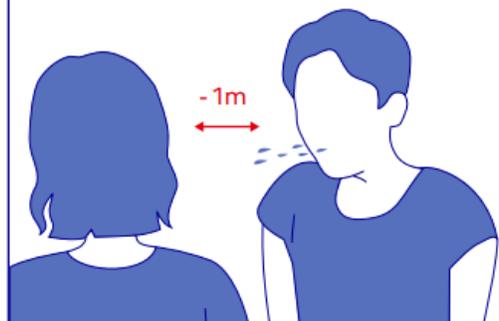


Saluez sans se serrer la main,
évittez les embrassades

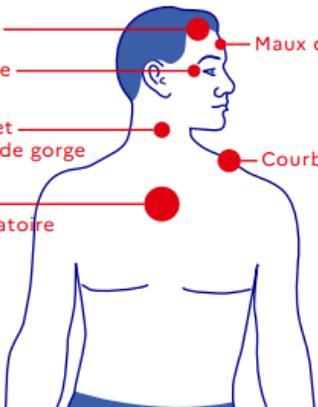
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

• Face à face pendant
au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



Fièvre — Maux de tête
Fatigue —
Toux et maux de gorge — Courbatures
Gêne respiratoire —



En cas de non-respect
de ces mesures des
sanctions seront prises

Respecter une distance d'1,5M entre vous :
marquage au sol

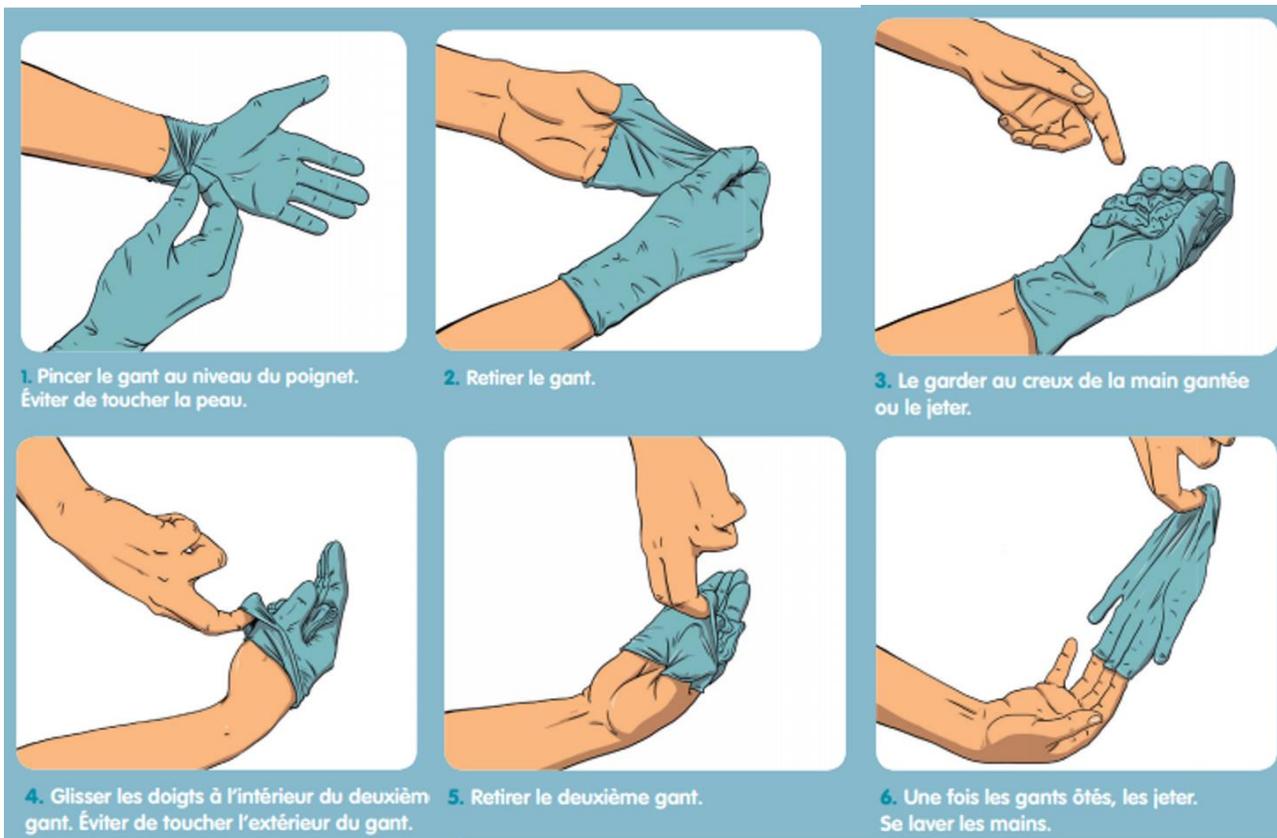


Utilisation des moyens de protection

Ne vous touchez pas le visage



GANTS



MASQUE



**Après utilisation jeter vos gants/masques dans une poubelle fermée
Lavez vous les mains !**

Consignes à tenir en cas de symptômes ou de contact avec une personne malade



Si je n'ai pas de symptômes mais que j'ai eu un contact étroit ou je vis avec une personne malade du COVID-19 :

- J'avertis mon employeur
- Je m'isole à domicile, je réduis strictement mes sorties sauf pour ravitaillement alimentaire
- J'applique les gestes barrières



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

- Je prends ma température 2 fois par jour et j'auto-surveille les symptômes de la maladie

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- J'avertis mon employeur
- Je reste à domicile, j'évite les contacts,
- J'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région.
- Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.



Vous devez nettoyer votre poste de travail à votre :
Arrivée
Retour de Pause Déjeuner
Départ

**Informez votre manager si vous arrivez à la fin de vos
moyens de nettoyage**

Ces moyens de nettoyage sont à usage strictement professionnel

Poste de travail Bureau

incluant : Méthodes, Contrôles, Bureaux d'atelier, ...

- 1 Limiter vos effets personnels sur site
- 2 Passer une lingette ou du spray avec essuie tout sur toutes les surfaces de travail – Bureau, clavier, souris, etc.
- 3 Jeter les lingettes ou le papier essuie-tout utilisé
- 4 Toujours nettoyer un nouvel objet/outil utilisé lors de la journée
- 5 Amener votre bouteille d'eau / thermo personnel

Poste de travail en atelier

incluant : Commande numérique, Travaux mains (ajustage, montage), outils/objets utilisés

- 1 Retirer ou protéger les pièces à proximité:
Aucun produit ne doit être projeté sur les pièces
- 2 Nettoyer toutes les surfaces de travail – Etablis, outils communs, porte / commande machine, ...
- 3 Jeter les lingettes ou le papier essuie-tout utilisé pour essuyer le spray désinfectant
- 4 Toujours nettoyer un nouvel objet/outil utilisé lors de la journée
- 5 Amener votre bouteille d'eau / thermo personnel

CADRE JURIDIQUE



Conditions de la reprise : cadre juridique

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

L'employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité.

Il doit donc mettre en place a minima les mesures préconisées par le gouvernement :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

→ Nous avons rempli notre obligation par la mise en place de nombreuses mesures complémentaires , adaptées à nos sites. Nous devons veiller à leur stricte application.

Quid du droit de retrait :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13902> :

Dans le contexte du coronavirus, si l'employeur met en œuvre les recommandations du gouvernement* , les conditions d'exercice du droit de retrait ne sont pas réunies (sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux). En principe, le travailleur n'a pas alors un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. »

Par ailleurs, dès lors que ces mesures sont mises en œuvre par l'employeur - la seule circonstance qu'un collègue de travail a été contaminé ne suffit pas, sous réserve de l'appréciation souveraine des tribunaux, à considérer que je justifie d'un motif raisonnable pour exercer mon droit de retrait.

→ Conséquence : les salariés doivent reprendre le travail sur demande de l'employeur, à défaut, ils seraient en théorie en absence non rémunérée

Contexte de la reprise : cadre économique

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Autorisation pour venir travailler

- Le télétravail devient la « norme »
- Les déplacements sont interdits sauf pour se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible

Le salarié devra se munir des 2 attestations suivantes :



Attestation salarié



Acrobat
Document

PS : Les transports ne seront ouverts qu'aux personnes étant dans l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail. Une attestation pourra leur être demandée.

NB : L'employeur reste seul décisionnaire de l'organisation du travail : il peut demander une présence sur les lieux du travail aux salariés en télétravail s'il le juge nécessaire, en raison d'impératifs professionnels. Il doit pour cela assurer la protection du personnel sur les lieux de travail (cf mesures sanitaires)

Conditions de la reprise : Absences des salariés autorisées :

1- Arrêt maladie pour la garde des enfants

[Décret n° 2020-227 du 9 mars 2020 adaptant les conditions du bénéfice des prestations en espèces d'assurance maladie et de prise en charge des actes de télémedecine pour les personnes exposées au covid-19](#)

Le parent concerné par cette mesure peut solliciter son employeur afin que, lorsque qu'aucune solution d'aménagement des conditions de travail lui permettant de poursuivre son activité à domicile, celui-ci remplisse le formulaire, accessible sur le site internet dédié <https://declare.ameli.fr/>, conduisant à la délivrance d'un arrêt de travail et au versement d'indemnités journalières pour la durée de fermeture de l'établissement.

→ La garde d'enfants doit être alternée avec le conjoint

2- Arrêt maladie pour contamination, isolement ou éviction

Les arrêts de travail dans le cadre de symptômes du Coronavirus sont exclusivement prescrits par des médecins habilités des Agences Régionales de Santé (ARS).

Seules les personnes identifiées comme ayant été en contact rapproché et prolongé avec une personne diagnostiquée porteuse du virus doivent respecter une période d'isolement. Ces personnes peuvent appeler le numéro vert 0800 130 000 qui leur communiquera la marche à suivre pour se voir délivrer, en cas de nécessité, un arrêt de travail pris en charge par l'Assurance maladie.

Les salariés qui font l'objet d'un arrêt de travail peuvent bénéficier des indemnités journalières sans délai de carence (décret n°2020-73 du 31 janvier 2020). L'arrêt doit être dû à des mesures d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile.

Conditions de la reprise : Absences des salariés autorisées :

3- Arrêt maladie des personnes souffrant d'une Affection Longue Durée

- Les femmes enceintes ;
- Les personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...) ;
- Les personnes atteintes d'insuffisances respiratoires chroniques ;
- Les personnes atteintes de mucoviscidose ;
- Les personnes atteintes d'insuffisances cardiaques (toutes causes) ;
- Les personnes atteintes de maladies des coronaires ;
- Les personnes avec antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- Les personnes souffrant d'hypertension artérielle ;
- Les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Les personnes atteintes de Diabète de type 1 insulino-dépendant et de diabète de type 2 ;
- Les personnes avec une :
 - personnes atteintes de pathologies cancéreuses et hématologiques, ou ayant subi une transplantation d'organe et de cellules souches hématopoïétiques,
 - personnes atteintes de maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement ,
 - personnes infectées par le VIH ;
- Les personnes atteintes de maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- Les personnes présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Conformément aux décisions gouvernementales, ces personnes doivent impérativement rester à leur domicile, en arrêt de travail, si aucune solution de télétravail n'est envisageable. Elles peuvent désormais se connecter directement, sans passer par leur employeur ni par leur médecin traitant, sur le site declare.ameli.fr pour demander à être mises en arrêt de travail pour une durée initiale de 21 jours. Cet accès direct permet de ne pas mobiliser les médecins de ville pour la délivrance de ces arrêts
Cet arrêt pourra être déclaré rétroactivement à la date du vendredi 13 mars.

Rappel : Transmission du virus – Source Ministère du travail

La transmission du virus se fait par un « *contact étroit* » avec une personne déjà contaminée, notamment par l'émission de gouttelettes infectieuses lors d'éternuements ou de toux qui pénètrent dans les voies respiratoires.

Dès lors, en cas de contamination, les mesures suivantes devront être prises, le coronavirus pouvant probablement survivre 3 heures (*) sur des surfaces sèches :

- équipement des personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique et gants de ménage (le port d'un masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces) ;
 - o entretien des sols, privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que : les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
 - o les sols et surfaces soient ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
 - o un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé ;
 - o les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.
- les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.

() certaines études non validées laissent à penser que le Covid19 a une durée de vie supérieure à 3h sur des surfaces inertes*